

Chères consœurs, chers confrères,

Je tiens par le présent mail à vous informer des dispositions à prendre pour vos patients se présentant avec une urgence dentaire.

Ces derniers peuvent nous être adressés au service d'odontologie, **les jours ouvrés, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.**

**En dehors de ces heures**, il doit leur être indiqué de **prendre attache avec la régulation du SAMU** qui évaluera le besoin de transférer l'appel au chirurgien-dentiste de garde. **Aucun patient ne pourra être vu en garde, sans avoir contacté le 15.**

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information à tous les praticiens inscrits.

Confraternellement



**Pr Thierry ORLIAGUET**

**Chef de service  
Service d'Odontologie**

[torliaguet@chu-clermontferrand.fr](mailto:torliaguet@chu-clermontferrand.fr)

<https://www.chu-clermontferrand.fr>

Pensez à l'environnement, merci de n'imprimer cet e-mail qu'en cas de nécessité